

Paris, le 24 octobre 2022

Destinataires : Mairies des clubs FFGym

*Réf : AS/CC/2022-204*

*Pôle Territoires*

*Affaire suivie par : Corentin Cornette*

*☎ 01.48.01.24.67*

*Objet : Température des gymnases et plan de sobriété énergétique*

Madame la Maire, Monsieur le Maire,

La crise énergétique en cours touche tous les secteurs d'activités, dont celui du sport. Le plan de sobriété énergétique du gouvernement prévoit une baisse des températures habituelles des gymnases, afin de diminuer la tension en énergie cet hiver. Consciente de son rôle de fédération délégataire, la FFGym s'engage à adapter ses pratiques, pour participer elle-aussi à l'effort national d'économie d'énergie.

Dans ce sens, la FFGym propose, pour l'hiver 2022/2023, des recommandations de température plancher, permettant d'associer entraînements de bonne qualité et responsabilité énergétique. Elle recommande une température minimale de l'air de 19°C pour les lieux de pratique accueillant des enfants de moins de 36 mois et de 17°C pour tous les autres publics.

Une note détaillée est par ailleurs adressée aux clubs pour leur présenter de nouveaux usages sur le plan technique, afin de réduire les conséquences de cette baisse de température sur la pratique des gymnastes.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Maire, Monsieur le Maire, l'expression de nos sincères salutations.



---

James Blateau  
Président